وزارة الصحة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵏⵏⵓⵏⵜ
Ministère de la Santé

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

Procédure de gestion des décès de cas possible ou confirmé de Covid-19

1. Préparation de l'équipe :

- Désigner l'équipe de gestion locale qui sera chargée de la gestion du décès Covid-19. L'équipe doit être constituée de professionnels de la délégation du ministère de la santé et ceux du bureau communal d'hygiène.
- Former l'équipe en matière de gestion de la dépouille et la communication avec la famille et son entourage.
- Assurer la disponibilité des ressources nécessaires pour la gestion des décès à l'hôpital : équipement de protection individuelle (EPI), draps et housses mortuaires, cercueil, solution désinfectante virucide ….etc.

2. Lavage et enveloppement du corps du défunt / غسل_الميت_وتكفينه:

- Le rituel du lavage du corps, que ce soit à la morgue de l'hôpital ou la morgue municipale, doit être supervisé par l'équipe de gestion locale (réduire au minimum l'usage de l'eau, les projections de l'eau et les rituels appliqués) ;
- La personne chargée du lavage de la dépouille doit prendre toutes les mesures de précautions nécessaires (EPI Complet et étanche à l'eau) ;
- Le corps après lavage et obturation des orifices naturels, doit être placé dans un drap mortuaire puis dans sac mortuaire étanche, hermétiquement clos, et appliquer sur la surface externe du sac mortuaire un désinfectant adapté (exemple : eau de javel à 12° diluée à 1/6ème (1 volume d'eau de javel + 5 volumes d'eau courante)) ;
- Placer le sac mortuaire dans le cercueil ;
- Le local de lavage du corps doit être désinfecté ;
- Les déchets produits doivent être collectés et doivent suivre la filière des déchets à risque infectieux.

3. Transport du corps :

- L'équipe de gestion locale doit assurer le respect des mesures d'hygiène et d'isolement de la dépouille lors du transfert (de la chambre de prise en charge à la morgue de l'hôpital ou du domicile à la morgue municipale) ;
- Désinfecter le chariot de transfert ou le véhicule à la fin du transfert de la dépouille.

4. L'enterrement du défunt :

L'équipe de gestion locale doit veiller à ce que :

- L'enterrement soit rapide et sécurisé ;
- Le corps doit être enterré à la profondeur habituelle dans un endroit surveillé et sécurisé du cimetière.

5. Spécificités de gestion du décès à l'hôpital ou à domicile :

a. Manipulation de la dépouille dans l'unité de prise en charge :

- La gestion des dépouilles doit être placée sous la responsabilité de l'équipe médicale en intra-hospitalier. Seul le personnel désigné et qualifié est autorisé à manipuler la dépouille.
- la dépouille, après obturation des orifices naturels, doit être placée, par l'équipe de l'hôpital, dans un drap puis dans un sac mortuaire étanche, hermétiquement clos, et appliquer sur la surface externe du sac mortuaire un désinfectant adapté (exemple : eau de javel à 12° diluée à 1/6ème (1 volume d'eau de javel + 5 volumes d'eau courante)).
- Les équipements de protection individuelle (Tenue complète) doivent être portés pendant toute la procédure jusqu'à ce que la dépouille soit mise dans le sac mortuaire ;
- Les membres de la famille ne doivent pas manipuler, embrasser, toucher ou tenir le corps.
- Faire désinfecter la chambre de prise en charge du défunt.

b. Manipulation de la dépouille à domicile :

- L'équipe de gestion locale, une fois informée du décès d'un cas possible ou confirmé, doit immédiatement veiller à l'isolement de la dépouille et mettre en quarantaine les membres de sa famille jusqu'à l'évaluation médicale ;
- L'équipe de gestion locale doit assurer l'arrivée sur les lieux du personnel désigné et qualifié pour la manipulation du corps ;
- Ce personnel suivra la même procédure que dans l'hôpital, décrite ci-dessus : (Manipulation du corps dans l'unité de prise en charge) ;
- Les équipements de protection individuelle doivent être portés pendant toute la procédure jusqu'à ce que la dépouille soit mise dans le sac mortuaire ;
- Tous les objets appartenant au défunt doivent être désinfectés et/ou incinérés (habits souliers, babouches, chapeau, porte feuille en cuir etc.) ;
- Faire désinfecter le domicile du défunt par l'équipe du BCH.